

Discours de Monsieur le Premier ministre devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie

5 décembre 2017

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président du Congrès,

Mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat,

Monsieur le président du Gouvernement,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Messieurs les députés,

Messieurs les sénateurs,

Mesdames et messieurs les membres du Congrès,

Chers membres du congrès des Jeunes de la Nouvelle-Calédonie,

Mesdames, Messieurs,

Il y a exactement 500 ans, deux évènements, deux décisions, probablement sans liens entre elles, ont participé à la transformation du monde d'alors et commencé à modeler le monde d'aujourd'hui.

En février 1517, le roi François 1^{er} décide de doter la France d'un grand port, capable d'armer des bateaux susceptibles de partir à la découverte du nouveau monde, de franchir l'atlantique pour conquérir, exploiter et profiter des richesses inouïes qu'évoquent ceux qui reviennent. Ce sera le port du Havre.

En octobre 1517, à Wittenberg, Luther publie ses fameuses 95 thèses. Il va remettre en cause l'unité (déjà bien relative il est vrai) du monde chrétien et créer le protestantisme.

Pourquoi évoquer ici, à Nouméa, devant les membres du Congrès de Nouvelle Calédonie, ces deux évènements lointains, dont l'un est certes relatif à une ville chère à mon cœur. Parce que **ces deux évènements ont transformé le monde, le monde géographique et le monde symbolique.**

Et parce que depuis 30 ans, la Nouvelle Calédonie vit une transformation du monde.

Cette transformation du monde, elle a plusieurs noms en Nouvelle-Calédonie : le rééquilibrage, la reconnaissance de l'identité Kanak, le destin commun...Et dans le monde, elle s'appelle changement climatique, mondialisation, phénomènes globaux.

Dans les Feuillettes d'Hypnos, ses écrits de résistance, le poète René Char ose la formule suivante : **« Notre héritage n'est précédé d'aucun testament » : ce n'est pas le cas pour nous dans ce moment historique.** Nous allons vers la consultation par un chemin balisé voici de longues années, mais que nous construisons chaque jour.

Ce chemin, je le dis ici aujourd'hui, a été balisé par des géants. Nous le construisons chaque jour mais nous devons savoir qu'il a été ébauché par des hommes justes et grands.

En 1988, au moment même où j'atteignais l'âge de la citoyenneté, j'ai vu Michel ROCARD baliser le chemin et incarner cette puissance et de cette noblesse de la politique. Une puissance de la politique qui s'incarne aussi dans des gestes, comme la poignée de main entre Jean-Marie TJIBAOU et Jacques LAFLEUR. Chers membres du Congrès des Jeunes, je peux vous dire qu'une telle image, pour un jeune homme de l'Hexagone, qui ne connaissait guère la Nouvelle-Calédonie, avait une force déjà exceptionnelle, historique.

C'est pour faire mémoire de leur œuvre de paix que je me suis recueilli devant les tombes de Jacques LAFLEUR, samedi à Nouméa, et de Jean-Marie TJIBAOU, hier à Tiendanite.

Ils ont montré ce que peut la volonté politique, comment elle peut trouver le chemin qui permet de dépasser les haines et les violences, sans pour autant parvenir totalement à effacer les peurs, les souffrances, le souvenir des violences des victimes. Et c'est avec un profond respect que je m'incline devant **la mémoire des trop nombreuses victimes des événements des années 1980, en ce jour anniversaire de la mort des dix de Tiendanite.**

Durant ces quatre jours, j'ai entendu **beaucoup de paroles et beaucoup d'entre elles invoquaient l'accueil, l'amitié, le vivre-ensemble**, et, avec la tonalité particulière du retour du tirailleur Kalepo WABETE à Tiga, **la paix.**

J'ai aussi entendu que **chacun avait en tête l'échéance de la consultation et la volonté que cette consultation ne conduise pas à des tensions. Chacun insistait sur le dialogue.**

[Un actif incroyable]

Pour construire l'avenir, nous pouvons nous appuyer sur un héritage – poussons la comparaison économique plus loin, un actif d'une incroyable richesse qui est constitué par ces trente dernières années.

Parmi les éléments constitutifs de cet actif des trente dernières années, il y a – j'emploie à dessein le terme – une forme d'exercice de la politique propre à la Nouvelle-Calédonie. **Une forme sans précédent dans l'Histoire – c'est pourquoi elle a inspiré plusieurs processus de paix – et sans équivalent dans le monde.**

Cette forme politique, elle est manifeste dans les institutions de Nouvelle-Calédonie. Je pense en particulier à la nécessité des contrepoids, des équilibres entre les institutions et les compétences qu'elles exercent. Je pense aussi à **une forme de mesure, j'oserais dire de tempérance ou de retenue, dans l'exercice du fait majoritaire. Je sais combien vous y êtes attachés.**

Cette retenue s'exprime dans **la logique de fonctionnement du gouvernement émanant du Congrès mais aussi dans l'état d'esprit qui habite d'autres lieux, comme dans la salle du conseil de l'hôtel de Matignon lors de notre comité des signataires de l'Accord de Nouméa le 2 novembre dernier.**

Elle repose en définitive sur **la capacité à nourrir un dialogue politique permanent entre les forces politiques représentatives, sans se limiter à une lecture reposant sur une distinction indépassable entre majorité et opposition.**

J'observe au demeurant que **la configuration physique du Congrès épouse cette perspective, propice au dialogue et aux échanges, à la différence d'une organisation en hémicycle ou, *a fortiori*, du face à face de la Chambre des Communes à Londres.**

Ce sens du compromis, je le vois aussi ici, il a été porté à un point symbolique très fort avec le déploiement des deux drapeaux, qui sont ici côte à côte, comme je l'ai observé dans nombre de lieux publics en Nouvelle-Calédonie, dans les trois provinces.

Malgré les difficultés conjoncturelles, **ces principes communs font partie des points de convergence, des acquis de ces trente dernières années en Nouvelle-Calédonie.** J'ai la conviction que ces pratiques politiques, ces coutumes institutionnelles, si vous me prêtez cette expression, peuvent être aussi irréversibles que les transferts de compétence, cela dit sous le contrôle de Mme la ministre de la Justice, garde des Sceaux.

Dialoguer, parler, j'en mesure à nouveau toute l'importance au terme de quatre jours de déplacement.

Je souhaitais toutes ces rencontres avant de m'adresser à vous. Non pas pour ménager un quelconque suspense sur des annonces fortes : la politique n'est pas une série télévisée. Mais par respect et par humilité devant une histoire qui nous oblige. Et **pour, à mon tour, après avoir été à la rencontre de vos paroles, porter en retour la parole de l'Etat qui s'engage en connaissance de cause.**

Cet engagement, qui est aussi mon engagement personnel comme celui des ministres qui m'accompagnent et de mon Gouvernement dans son ensemble, **c'est d'abord un engagement de méthode : le respect de la parole de l'interlocuteur, du partenaire ou du vis-à-vis comme certains d'entre vous peuvent vous qualifier.** Respect qui commence par l'écoute et donc par une forme de silence, à la manière des cérémonies coutumières qu'avec ma délégation, j'ai vécu avec beaucoup d'intensité. Ce respect, c'est **une forme d'humilité.**

Mais j'ai la conviction que **l'humilité, c'est aussi un autre nom pour la responsabilité.** Ou plus exactement **pour cette responsabilité à la hauteur de laquelle chacun d'entre nous doit être selon son rôle et sa mission.** En particulier dans cette année 2018 qui est à la fois l'accomplissement d'une parole donnée il y a vingt ans et le motif d'inquiétudes et d'aspirations. Une année historique qui – c'est la vérité de tels moments – est un risque mais aussi une chance.

Cette alliance **de respect, d'humilité et de responsabilité,** elle est au cœur de ce que nous avons fait le 2 novembre dernier. Elle est aussi au cœur de ce que nous devons poursuivre.

Je mesure les risques, je mesure les appréhensions comme les aspirations mais **j'ai confiance dans nos capacités collectives à aller au-devant de nous-mêmes.** C'est le quatrième principe sur lequel je veux poursuivre nos échanges : **cette confiance en nous.** Et la confiance ne part d'un sentiment vaguement optimiste, irénique.

Non, **la confiance que j'évoque, elle a d'abord sa source dans la conscience de notre faiblesse ou de notre petitesse,** celle que j'ai ressentie à plusieurs reprises face à l'immensité de votre territoire comme au pied du poteau central des hautes cases des grandes chefferies de Hnatalo ou de Gaica.

On peut avoir peur lorsqu'on prend conscience de sa faiblesse face à l'immensité. J'ai toujours pensé qu'il fallait surtout avoir peur de ceux qui ne saisissent pas cette immensité, cette histoire, cette responsabilité qui les dépassent.

N'ayons pas peur de nos peurs et de nos appréhensions. Ce sont elles qui, en conscience, nous permettent de construire l'avenir plutôt que de l'affronter.

[Le dialogue pour l'avenir]

Et, **comme nombre d'entre vous me l'ont dit durant ces derniers jours, ce qui compte autant que le jour d'après, c'est le fait que la vie ensemble se poursuit dans un après qui n'est pas qu'un seul jour d'une vie.**

Il y a les institutions, **il y a le droit mais il y a la vie, il y a ce savoir vivre-ensemble**, spécifique à la Nouvelle-Calédonie, forgé par son histoire, forgé par l'identité Kanak et par ses échanges avec les autres cultures, forgé aussi par sa relation avec la France.

Nous sentons collectivement – et vous l'avez exprimé lors de la réunion des signataires samedi dernier – que **2018 est une année historique pour le vivre-ensemble, pour le fait calédonien.** Nous devons collectivement, Etat et forces politiques de Nouvelle-Calédonie, contribuer à dessiner ce chemin du vivre-ensemble pendant et après la consultation.

Pour cela, je propose **une méthode simple et éprouvée.**

- **un dialogue resserré avec une dizaine de représentants, nominativement désignés, des forces politiques.** C'est le groupe qui déterminera, collectivement, la manière et les moyens de rendre publics les travaux et leur évolution.

- **un temps d'échanges qui n'est pas borné dans le temps, comme dans les palabres à l'océanienne et qui, comme dans ces palabres, est marqué par le respect de l'autre et l'écoute de sa parole.** J'ai compris que le palabre reposait d'abord sur un mouvement d'écoute et d'attention à la parole de l'autre alors que notre premier réflexe est de convaincre. **Allons au fond des mots que nous employons si couramment, pour en distinguer l'actualité.**
- **des points de rendez-vous**, le premier étant un comité des signataires la première quinzaine de mars à Paris, que je présiderai évidemment en personne.
- quatre thèmes de travail :
- 1 / d'abord, entre maintenant et fin janvier, nous dressons **le bilan de la mise en œuvre de l'Accord** (les acquis, les restes à réaliser, les richesses, les manques : autrement dit, quels mots qualifient ce bilan ?). Pour ma part, j'ai été frappé par les effets du rééquilibrage : essor économique et les initiatives tant dans les îles Loyauté, développement de la zone Voh-Koné-Pouembout avec la création prochaine d'une antenne de l'université sur les terres coutumières de Baco. Nous pourrions commencer la première rencontre en nous interrogeant sur ce qui est le plus emblématique des principales ambitions de l'Accord, en particulier le destin commun.
- 2/ Ensuite, la question **des compétences transférés ou à transférer**
- 3/ **la place de Nouvelle-Calédonie dans le monde.**

- 4/ le socle des valeurs et des projets qui font consensus et qui est le substrat de la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif, c'est qu'à **la fin du premier semestre nous ayons en commun un socle d'analyses et de valeurs permettant d'avancer.**

Je ne veux pas préjuger de ce à quoi nous aboutirons. Mais, je le redis, **j'ai confiance dans le sens des responsabilités de chacun et j'ai confiance dans l'héritage d'une pratique politique à nulle autre pareille, sans précédent et sans équivalent dans le monde.**

*

* *

[La préparation de la consultation : le projet de loi organique]

Je viens d'évoquer des points de convergence, des valeurs communes, mais tout le monde, dans cette pièce, a en tête **l'échéance de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté, prévue par l'Accord de Nouméa.** Je souhaite maintenant l'évoquer avec vous, même si, je le redis avec insistance, nous ne devons pas être obnubilés par cette échéance.

Dès ma prise de fonction et en raison de l'urgence qui préside à la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté, j'ai voulu rappeler des principes simples :

Premier principe : la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté aura lieu et l'Etat prend toute sa responsabilité pour le préparer. J'y reviendrai tout à l'heure.

Deuxième principe : le résultat du scrutin devra être reconnu par tous comme « *légitime et sincère* ». Je reprends ici les qualificatifs du relevé de conclusions du dernier comité des signataires de l'Accord de Nouméa dans la partie qui introduit l'accord politique sur les inscriptions d'office sur les listes électorales.

Cela signifie que **l'Etat est totalement engagé pour que le scrutin se déroule dans des conditions de transparence telles qu'il ne puisse pas être contesté.**

Je veux saluer les efforts conduits depuis plus de deux ans pour constituer la liste électorale spécifique à cette consultation, efforts que les experts de l'Organisation des Nations-Unies ont relevés. A côté des actions engagées pour l'inscription d'office, nous devons poursuivre le travail d'information et **je suis heureux d'avoir pu lancer avec Teddy RINER la campagne de sensibilisation à l'inscription et, par voie de conséquence, au vote des jeunes.**

Les nouvelles modalités d'inscription d'office répondent au même objectif commun : assurer la légitimité et la sincérité des résultats de la consultation. Dans la continuité de l'accord politique du 2 novembre dernier, mon Gouvernement a proposé au Congrès un projet de loi traduisant cet accord.

Le Congrès a su trouver un chemin de consensus pour faire évoluer le projet de loi organique, en particulier s'agissant des modalités de la présomption de détention du centre des intérêts matériels et moraux pour les personnes nées en Nouvelle-Calédonie et y résidant depuis plus de trois ans.

Le Gouvernement a repris votre proposition de créer un article spécifique, le nouvel article 218-3. En revanche, la modification concernant **le régime général des procurations pendant la consultation** n'a pu être intégrée à ce stade, le Conseil d'Etat considérant que la formulation retenue présentait des risques d'inconstitutionnalité (en particulier d'incompétence négative du législateur). Cela n'est pas irrémédiable et il appartiendra au Parlement de prendre en compte ces éléments.

Je veux saluer le travail réalisé sur ce projet de texte comme **l'implication personnelle sur la Nouvelle-Calédonie de Mme Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer.** Elle portera ce projet au Parlement. Et **Mme Yaël BRAUN-PIVET, présidente de la commission des lois à l'Assemblée nationale, qui a bien voulu m'accompagner lors de ce déplacement, m'a dit combien elle était attentive à ces travaux.**

Il y a là, j'y insiste, **un dialogue entre le comité des signataires et les institutions, autant de lieux politiques, que je veux saluer au travers du rôle que le Congrès a tenu tout récemment.**

[La préparation de la consultation : la responsabilité des institutions]

Dans cette phase de préparation de la consultation, qui elle aussi doit être marquée par le sens du compromis, il est **très positif, comme vous l'avez proposé, monsieur le président, que le Congrès se saisisse désormais de la désignation de la date** de la consultation ; c'est la lettre comme l'esprit de l'Accord de Nouméa. Les travaux conduits depuis le comité des signataires montrent que le choix est restreint en pratique à la deuxième quinzaine d'octobre.

Je forme le vœu que vos travaux portent également sur **la formulation de la question**, même si cela ne relève pas de la compétence propre de votre institution au sens de la loi organique.

Que le Congrès délibère ainsi illustrerait **la relation très féconde qui existe, de longue date, entre les travaux conduits sous l'égide du comité des signataires de l'Accord de Nouméa et les institutions de Nouvelle-Calédonie.**

Nous devons être particulièrement vigilants à **la formulation de la question qui sera posée : le champ des possibles est de toute façon borné.** D'une part, l'Accord de Nouméa fixe la nature de la question qui doit porter sur l'accession à la pleine souveraineté. D'autre part, les normes internationales et nationales sur les consultations référendaires sont claires : la question doit être sans ambiguïté et compréhensible. En d'autres termes, elle implique nécessairement un effort de simplification extrême Et une formulation binaire. On peut regretter ou se réjouir de cette formulation binaire mais il ne doit pas résumer à lui seul le débat et les projets de société.

[La consultation : l'information]

Nous devons aussi **définir précisément les modalités de la campagne.** Je pense notamment aux supports d'information qui devront être mis à disposition des votants, qu'il s'agisse des documents établis par les forces politiques participant à la campagne comme des documents de nature pédagogique ou informative.

D'ores et déjà, des documents ont été largement médiatisés : les missions mandatées par les précédents gouvernements – la mission fondatrice de Jean COURTIAL et de Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN en 2011, puis celle sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie –, les missions constituées par les Assemblées, je veux saluer Messieurs les anciens ministres Jean-Jaques URVOAS et Dominique BUSSEREAU, qui ont présidé la mission de l'Assemblée nationale, et madame la présidente de la commission des lois qui est membre de l'actuelle commission comme vos députés, jusqu'aux travaux universitaires et de la société civile.

[Le groupe des sages]

Concernant la campagne elle-même, j'ai **la conviction que nous devons innover pour assurer la sérénité des « jours d'avant »** : c'est pourquoi j'ai proposé que soit réuni une forme de commission des sages qui pourra veiller à ce que les propos et les débats soient fidèles aux paroles des anciens et soient à la hauteur de ce qui doit être transmis aux jeunes générations. Nous pensons souvent au poids de l'héritage, mais n'oublions pas le poids de notre responsabilité vis-à-vis des jeunes.

Un tel groupe aurait la charge, lourde et fragile, de veiller à ce que les propos de campagne ne viennent pas blesser la société calédonienne en violentant ses valeurs, celles qui figurent dans notre Constitution avec la déclaration des droits de l'homme, celles qui sont intimement liées à la civilisation Kanak, celles qui s'enracinent dans l'héritage des religions, celles qui figurent dans le préambule de l'Accord de Nouméa : je pense au projet de charte élaboré par la mission d'écoute et de dialogue en 2016.

Bien évidemment, ce ne serait pas une haute autorité de censeurs, ni ne substituerait à l'autorité judiciaire pour sanctionner diffamation et autres infractions, mais plutôt d'un « collectif du consensus », conscient de la fragilité de tout édifice politique.

(le moment souveraineté)

Permettez-moi un dernier mot sur la consultation, **une forme de pas de côté par rapport aux réflexions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie et la souveraineté telle qu'elle est définie par l'Accord de Nouméa**. Je veux insister sur une dimension de la consultation qui me semble à ce jour trop occultée, à savoir le sens de la participation.

Que va-t-il se passer le jour du scrutin ? Le peuple calédonien tel qu'il a été constitué selon l'Accord de Nouméa, collectivement et non par ses représentants, va se prononcer sur l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie. Il va le faire de manière totalement autonome, c'est-à-dire souveraine. L'Etat y apporte et y apportera son plein concours, j'en ai déjà longuement parlé. **Mais, en définitive, ce sera bien le peuple calédonien qui se prononcera souverainement.**

*

* *

[Politiques publiques en direction de la Nouvelle-Calédonie]

Ce débat institutionnel, il est important, mais il n'est pas tout. La transformation du monde n'est pas seulement institutionnelle, elle touche la vie quotidienne. Nous ne devons pas oublier les urgences de la vie quotidienne.

Certaines de ses urgences peuvent avoir des effets à long terme : **je pense à la transition énergétique et au développement durable.** Cette dimension a été au cœur de notre rencontre avec la province des îles Loyauté. **Par l'actualité d'abord avec un littoral souillé par des boulettes d'hydrocarbures, vraisemblablement provenant du fioul qui n'avait pas pu être extrait du Kea Trader :** avec le président du gouvernement, Sébastien LECORNU, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, a pu apporter des explications sur notre action.

Ensuite par **le projet d'autonomie énergétique qui se traduit par des contrats cadres signés dimanche avec l'ADEME et par le développement de plusieurs sources d'énergie renouvelable dans les îles Loyauté, dont cette station photovoltaïque que nous avons inaugurée avec le président de la province à Hapetra (« Hapetcha »).**

Je veux insister sur cet enjeu d'adaptation au changement climatique, dans cette zone du monde qui y est particulièrement exposée. Nous souhaitons **accompagner de manière très active la construction par vos soins du plan d'actions du parc naturel marin, le plus étendu de France.** Je suis convaincu que la réussite de ce parc contribuera au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie auprès des pays du Pacifique. Sébastien LECORNU va y travailler avec le gouvernement cet après-midi.

L'Etat demeure pleinement engagé dans ses champs de compétence et dans l'accompagnement des collectivités de Nouvelle-Calédonie, en particulier par les contrats de développement dont les moyens pour 2018 sont renforcés par rapport à ceux de 2017. Je peux également vous confirmer le soutien de l'Etat aux projets structurants comme un hôtel de Lifou dont le dossier de financement pourra être redéposé l'année prochaine afin qu'une décision soit prise rapidement.

Je pense aussi aux compétences régaliennes, en particulier à la sécurité. Les ministres de l'intérieur, de la justice et des outre-mer – Nicole BELLOUBET et Annick GIRARDIN m'accompagnent – ont fait part de leurs orientations lors du comité des signataires : des moyens supplémentaires ont été décidés pour faire face à certains types de délinquance et d'insécurité qui ont fortement crû ces dernières années, comme l'insécurité routière.

Une attention particulière est apportée à **la question de la prévention et de la répression de délinquance des jeunes.** Je sais que Nicole BELLOUBET y est particulièrement vigilante de même que Gérard COLLOMB, ministre de l'intérieur. Je veux également annoncer ici que, conformément à vos demandes, Messieurs les députés, madame la maire de Nouméa, **la police de sécurité du quotidien sera expérimentée en priorité dans l'agglomération de Nouméa.**

Je veux aussi parler de l'action que l'Etat, avec les institutions de Nouvelle-Calédonie, conduit pour la jeunesse. **Le régiment de service militaire adapté, que j'ai visité à Koumac**, est un puissant outil d'insertion professionnelle et d'inclusion des jeunes dans la société. J'ai donc demandé au ministère des outre-mer de réunir les conditions pour qu'une nouvelle unité d'environ 80 volontaires puisse être constituée : cette nouvelle unité devra proposer de nouvelles filières de formation et s'adresser en priorité aux jeunes de l'agglomération de Nouméa qui sont menacés par l'exclusion et la marginalisation. Je comprends qu'il y a un intérêt pour que **cette unité soit installée à Bourail, par exemple sur le site à Nandaï : nous devons y travailler collectivement.**

Madame la ministre des outre-mer ouvre aujourd'hui les Assises de la jeunesse. Je souhaite que **l'Etat accompagne, par son expertise comme dans le cadre des contrats de développement, les initiatives d'expérimentation que plusieurs collectivités – je pense notamment au Gouvernement et à la Province Sud – souhaitent conduire, en particulier en direction des 16-18 ans.**

Un mot sur l'économie et, plus spécialement, **le nickel**. Les conditions météorologiques ne m'ont pas permis de me rendre sur le site minier de la SLN à Tiebaghi comme je l'avais souhaité, comme me l'ont dit à Tiga le soleil, à Koumac, la pluie, à la suite de la remise de la distinction de chevalier de l'ordre national du mérite, à M. Robert FROUIN, ancien maire de Koumac, très engagé dans la protection du patrimoine minier et acteur de l'implantation du RSA à Koumac. **J'ai en revanche visité l'usine du nord**, emblématique du rééquilibrage mais aussi d'un projet visant à permettre à la Nouvelle-Calédonie de maîtriser son destin économique.

Je veux vous assurer que nous demeurons présents et, si nécessaire, actifs pour assurer **la pérennité de ces activités industrielles qui sont au cœur de l'économie néo calédonienne**, notamment en appuyant les projets de développement, dont la centrale électrique pour l'usine de Doniambo. **Nous demeurons aussi à disposition des autorités et des forces politiques de Nouvelle-Calédonie pour contribuer à l'élaboration de la stratégie nickel, qui est, elle aussi, une expression du destin commun de la Nouvelle-Calédonie.** Pour m'appuyer dans cette démarche, j'ai décidé de constituer une mission d'experts de haut niveau qui suit de manière très fine l'évolution de chacun des dossiers.

Je ne saurais passer sous silence **le poids du tourisme et le rôle des collectivités dans le développement de l'offre** comme j'ai pu le mesurer à Poindimié et à Bourail.

*

* *

[Conclusion]

Avant ce déplacement, j'ai pensé à un moment du dialogue entre Nidoish NAISSELINE et Walles KOTRA où le grand chef NAISSELINE, tout en soulignant le caractère fondamental de la tradition Kanak et de l'ordre coutumier, évoque la découverte des auteurs européens. Il y parle notamment de l'œuvre d'Emmanuel LEVINAS sans développer son propos.

Alors je vais poursuivre le dialogue et prolonger la référence qui, dans la situation présente et au regard du chemin que nous parcourons, me semble essentielle. **C'est vers la dimension éthique des travaux de LEVINAS que Nidoish NAISSELINE nous invite à nous tourner. Cette dimension éthique qui refuse de réduire une personne à un qualificatif, à une identité uniforme, mais qui ouvre sur l'infini du visage de l'autre.**

Dans ce refus de cette réduction à la totalité, dans ce refus de cet effacement de la personne derrière un qualificatif, je vois une profonde analogie avec le mouvement historique que décrit Aimé CESAIRE a écrit dans le discours sur le colonialisme.

J'y vois aussi l'illustration de ce qui était décrit comme l'avenir de la Nouvelle-Calédonie en 1998, à savoir « l'identité dans un destin commun ». Il y a l'identité Kanak qui existe.

Il y a une identité calédonienne qui se construit.

Il y a une permanence d'une culture ancestrale.

Il y a un surgissement d'une société qui s'affirme.

Notre monde est en train de se transformer ici.

Nous le transformons. Nous devons être à la hauteur tous ici.. Les signataires. Les élus. La société. L'Etat.

Vive la Nouvelle-Calédonie,

Vive la République,

Vive la France !